



## Cadre régional d'action pour l'Asie et le Pacifique Principes, objectifs spécifiques et cibles pour 2015

Adopté lors de la Conférence sur l'Éducation pour tous  
pour l'Asie et le Pacifique  
Bangkok, Thaïlande, 17-20 janvier 2000



## Introduction

Lors de la conférence du Bilan de l'éducation pour tous à l'an 2000 pour la région Asie et Pacifique, qui s'est déroulée du 17 au 20 janvier 2000, le comité de projet régional a élaboré les grandes lignes du Cadre d'action pour la région Asie et Pacifique : L'Éducation pour tous. Le projet de schéma reposait sur les informations suivantes :<sup>1</sup>

- ▶ le projet de Cadre d'action de Dakar, document préliminaire à la discussion, en date du 5 novembre 1999 ;
- ▶ le projet de Rapport de synthèse pour la région Asie et Pacifique ;
- ▶ les quatre projets sous-régionaux de Rapports de synthèse ;
- ▶ les points abordés au cours des sessions plénières des 17 et 20 janvier et lors des conférences sous-régionales des 18 et 19 janvier 2000.

Au terme de la conférence, tous les délégués se sont vus remettre un exemplaire du projet de schéma du Cadre régional d'action pour l'Asie et le Pacifique : L'Éducation pour tous, et il leur a été demandé de formuler leurs suggestions et commentaires. Dans les semaines qui ont suivi, le secrétariat du Groupe consultatif technique régional a reçu 43 propositions émanant des ministères de l'éducation, des agences des Nations Unies, et des ONG de l'ensemble de la région. Toutes ces propositions ont été prises en compte dans la confection de ce document. De nombreuses suggestions ont été incorporées dans le projet de schéma, d'autres apparaissant sous forme de liste dans l'appendice, Cadre régional d'action pour l'Asie et Pacifique – suggestions complémentaires.

## I. Préambule

L'éducation est un droit fondamental et universel de la personne – utile en elle-même pour améliorer la qualité de la vie et en tant que composante essentielle du développement social et humain. La provision d'une éducation de base incombe d'abord à l'État, avec la collaboration sincère et active des parents, des communautés et de la société civile. Tous les individus, en premier lieu les exclus<sup>2</sup> et les plus défavorisés, doivent se voir garantir l'accès à une éducation de base de bonne qualité.

## II. Les avancées

- augmentation des effectifs du primaire
- expansion des programmes d'éducation et de protection de la petite enfance
- meilleure place accordée à la qualité
- progrès en matière d'alphabétisation fonctionnelle des adultes
- amélioration des systèmes informatiques de gestion éducative
- hausse des budgets nationaux consacrés à l'éducation de base

1. Certains délégués ont estimé qu'il aurait peut-être été plus judicieux de mener l'évaluation sur une période de dix ans, au lieu des quinze ans proposés dans le projet de Cadre d'action de Dakar.

2. Dans ce document, les groupes exclus englobent les personnes démunies, les minorités ethniques, les populations isolées géographiquement, les personnes déplacées, victimes de guerre civile ou en situation d'urgence, les enfants travailleurs et les personnes souffrant de handicaps, aussi bien physiques, intellectuels que psychiques.

- utilisation efficace des ressources existantes
- augmentation de l'aide internationale en faveur de l'éducation de base
- augmentation du nombre de mesures législatives, campagnes, projets et réformes en soutien à l'éducation de base
- initiatives novatrices en matière d'éducation de base plus nombreuses
- développement du partenariat entre le secteur privé et la société civile

## III. Les défis<sup>3</sup>

- disparités croissantes à l'intérieur des pays, permanence en particulier d'un large fossé rural-urbain
- persistance des disparités liées au sexe au détriment des filles, en Asie du sud en particulier
- mise en relief relativement faible des approches alternatives et non formelles de l'éducation de base et manque d'intérêt pour l'éducation en milieu professionnel<sup>4</sup>
- Il ne s'agit pas seulement de faire entrer les enfants à l'école, mais aussi de porter une attention suffisante au taux de rétention et à l'achèvement des études
- dominante urbaine des programmes en direction de la petite enfance
- insuffisance persistante des budgets éducatifs nationaux, en particulier dans les pays en transition ou en situation de crise économique, liée à l'augmentation de la population en âge d'être scolarisée
- insuffisance chronique des ressources internationales au service de l'éducation de base
- faiblesse à identifier, perfectionner et étendre les meilleures pratiques en matière d'éducation de base
- difficultés à revoir les programmes scolaires pour répondre aux nouveaux défis et périls qui menacent la jeunesse dans la région
- incapacité à mettre en œuvre les réformes administratives requises dans les systèmes éducatifs des pays en transition
- défaut de participation large des communautés et des autorités locales dans la gestion et la mise en œuvre de l'éducation
- manque de statistiques et de données fiables
- manque d'attention aux personnes ayant des handicaps et autres groupes désavantagés
- interruption ou rupture des mécanismes d'aide et de soutien en faveur de l'éducation de base à cause d'un conflit armé national ou sous-national ou d'une situation d'urgence
- faibles capacités à apprécier les problèmes éducatifs et leurs causes
- tests, diagnostics et évaluations de l'apprentissage limités, souvent coupés des expériences d'apprentissage précédentes
- existence d'un nombre (toujours) élevé d'analphabètes dans la région et difficulté à mettre en œuvre des programmes d'alphabétisation efficaces et pertinents auprès d'individus vivant dans des contextes économiques, politiques, sociaux différents

3. La question a été soulevée d'ordonner les défis par ordre d'importance, bien que cela soit, bien entendu, tout à fait subjectif.

4. Certains délégués ont suggéré de reformuler cette phrase dans un sens plus positif, de la développer (voir Appendice, paragraphe III) et de l'insérer comme un objectif stratégique, plutôt qu'un défi.

- inadéquation des moyens d'évaluation de l'apprentissage, au niveau des performances et des acquis
- disparités entre les pays ayant une grande superficie et les petits États insulaires

## IV. Objectifs et stratégies pour la région

### A. Objectifs

#### 1. Éducation et protection de la petite enfance (EPPE)<sup>5</sup>

Chaque étape de leur vie doit garantir aux enfants une éducation et des soins de qualité, étendus et intégrés. Centrée sur l'enfant, l'éducation et la protection des enfants au niveau pré-primaire doit prendre en compte la famille et la dimension globale de l'enfant et s'insérer dans le tissu communautaire. Garantie essentielle du bien-être et des droits de tous les enfants, elle doit être soutenue par la mise en œuvre de politiques nationales et l'apport de fonds suffisants. Elle doit être l'aboutissement d'un partenariat synergique entre les familles, les communautés, la société civile, les ONG et le gouvernement.

Les programmes d'EPPE, qu'ils soient appliqués dans le cadre de la famille ou de la communauté, ou mis en œuvre dans des écoles et des centres d'apprentissage, doivent assurer la protection et l'éducation de l'enfant dans toute sa dimension, de la naissance à l'entrée en primaire. Ces programmes doivent encourager le plein épanouissement de l'enfant sur le plan physique, psycho-social, émotionnel, cognitif et linguistique selon des modes qui soient culturellement et socialement adaptés.

Les investissements en vue de créer un potentiel pour améliorer la qualité des soins et de l'éducation, à travers des options de programmes et services en direction des jeunes enfants et des familles, sont d'une importance cruciale. Il importe également d'améliorer la collecte de données et l'analyse tant de l'accès au programme que des indicateurs de qualité, de contrôler pas à pas la mise en œuvre du programme et d'instaurer des structures de régulation des systèmes nationaux et locaux.

Les programmes d'EPPE doivent rester souples, adaptables aux besoins des enfants d'âge préprimaire et ne pas se transformer en simples extensions des systèmes scolaires formels. De plus, ils doivent posséder une structure adaptée et de nature à répondre aux besoins et aux centres d'intérêts des enfants, et être solidement ancrés dans la famille et la communauté, en tant que principal environnement d'apprentissage et de protection de l'enfant.

#### 2. Éducation universelle de base

TOUS les individus doivent avoir accès à une éducation de base de bonne qualité, qui s'intéresse à « toute » la personne et inter-

viennent dans le domaine de la santé, de la nutrition, du développement psychosocial et cognitif<sup>6</sup>. Pour inscrire dans les faits cet objectif, les systèmes éducatifs doivent être capables de s'adapter aux besoins individuels des apprenants, enfants, jeunes et adultes, en incorporant des approches et des programmes formels et non formels dans le cadre d'un système d'éducation de base intégré et intégrateur.

Un engagement ferme et sérieux en faveur de l'inclusion des exclus est nécessaire. Il convient de mener des analyses plus fines des raisons de l'exclusion – en abordant certaines questions comme la langue d'enseignement – et d'adopter de nouvelles approches pour y répondre.

Une attention et un engagement plus grands et plus explicites doivent être donnés afin d'identifier les enfants encore exclus du système scolaire, ainsi que la mise en œuvre par les gouvernements et les ONG de démarches novatrices et variées pour répondre aux divers besoins éducatifs.

Il est nécessaire d'améliorer la demande et d'accroître l'offre par la collaboration étroite et la participation active des parents, des communautés et du secteur privé à l'éducation.

Il est également nécessaire d'alléger les coûts directs et indirects de l'éducation de base, en particulier pour les défavorisés. Pour atteindre l'éducation universelle de base, les systèmes doivent renforcer leur efficacité interne et externe et prêter une attention particulière aux moyens de retenir les enfants à l'école.

#### 3. Apprentissage de base et programmes de compétences<sup>7</sup>

De remarquables avancées ont été enregistrées en matière d'alphabetisation des enfants, des jeunes et des adultes dans la région, en particulier parmi les femmes et les filles. Elles restent cependant fragiles et réclament un renforcement et un réengagement constant.

Les conflits, la violence, l'injustice sociale et d'autres menaces affectent presque chaque pays de la région et la vie de ses habitants. L'éducation de base doit porter une attention accrue au développement des compétences et des capacités utiles dans la vie courante et professionnelle, dans un monde en évolution rapide. Les valeurs et les identités culturelles, ainsi que la question de leur préservation, doivent continuer à occuper une place prépondérante dans tous les programmes d'apprentissage et dans toutes les pratiques pédagogiques.

<sup>6</sup>. Un point de désaccord est apparu quant à savoir si une « bonne » éducation pouvait se quantifier et combien d'années pouvaient constituer une telle éducation. Le Bangladesh suggéra qu'il fallait au moins huit ans d'éducation pour une bonne qualité tandis que les Maldives en réclamaient dix. D'autres pays, comme la République démocratique populaire Lao, n'étaient pas de cet avis et pensaient préférable de laisser à chaque pays le soin de définir ses propres critères d'une « bonne » éducation. Cela dépendait en réalité des objectifs spécifiques du pays et de son niveau de développement.

<sup>7</sup>. D'autres titres : « relier les programmes d'alphabetisation et d'apprentissage de compétences » et « alphabetisation adulte et programmes d'apprentissage de compétences » ont été suggérés.

<sup>5</sup>. Des participants ont fait remarquer que la formule « éveil et protection de la petite enfance » était mieux appropriée.

De même, les compétences de base en maîtrise de la lecture et du calcul doivent être valorisées dans le cadre de compétences de la vie courante pertinentes – qu'elles s'appliquent au travail ou répondent aux risques qui menacent de plus en plus d'enfants, de jeunes et d'adultes. Ces programmes doivent adopter des approches vivantes, intégrées, tenant compte de l'âge et de la culture des apprenants dans l'éducation sur la paix, la résolution de conflit, les relations entre les sexes, la santé génésique et la sensibilisation au virus VIH/sida.

Il est également nécessaire d'insérer l'éducation fonctionnelle dans des programmes d'équivalence afin d'offrir aux jeunes et aux adultes non scolarisés une chance d'accéder à des programmes d'apprentissage pertinents et adaptés, sanctionnés par des diplômes.

#### 4. Résultat de l'apprentissage<sup>8</sup>

Améliorer la qualité de l'éducation est essentiel au développement économique et social et c'est par conséquent un impératif national. Des approches dans ce sens requièrent l'adoption de programmes scolaires et de méthodes centrées sur l'apprenant, la reconnaissance de la diversité des besoins d'apprentissage et des étapes du développement sur le plan cognitif, social et émotionnel, ainsi que le développement des connaissances, compétences et attitudes nécessaires à un apprentissage autonome et permettant la résolution de problèmes. L'amélioration de la qualité de l'éducation passe aussi par l'accès à des moyens d'apprentissage appropriés. Les stratégies d'évaluation à tous les niveaux devraient refléter de tels recadrages, en particulier la mise en exergue de la capacité d'apprendre à apprendre, et englober idéalement des stratégies d'évaluation diversifiées, souples et continues. La formation des enseignants et des responsables éducatifs est indispensable pour entreprendre la réforme des programmes et devrait inclure des modalités visant à renforcer l'écoute des enseignants et les mécanismes de soutien propres à assurer la continuité de la réforme.

#### 5. Éducation des femmes et des filles et élimination des disparités liées au sexe

**Il est essentiel d'éliminer, là où elles perdurent, les disparités sexuelles systémiques entre garçons et filles dans l'ensemble du système éducatif – au niveau des effectifs, des résultats et du taux d'achèvement de chaque cycle ; en ce qui concerne la formation et le développement de carrière des professeurs ; dans les programmes, les pratiques pédagogiques et les processus d'apprentissage.** Pour cela, une meilleure appréciation du rôle de l'éducation, en tant qu'instrument d'égalité et d'autonomisation des femmes, s'impose.

Il conviendrait en outre de prendre des mesures spécifiques en vue d'intégrer les femmes et les filles souffrant de handicaps à tous les processus d'apprentissage.

8. D'autres titres « qualité de l'apprentissage » ou « résultats de l'apprentissage et qualité de l'éducation » ont été proposés.

Là où c'est possible, également, des programmes spécifiques d'approche formelle et non formelle devraient être mis en œuvre avec l'objectif d'accroître le nombre des femmes et des filles que l'éducation parvient à toucher, retenir et emmener au terme de leur apprentissage.

#### 6. Alphabétisation et éducation permanente<sup>9</sup>

Il conviendrait, au travers de campagnes d'alphabétisation, d'ambitionner la maîtrise universelle de la lecture dans la décennie à venir.

#### 7. Compétences et valeurs de la vie courante : l'éducation pour la paix et la compréhension mondiale<sup>10</sup>

Le système éducatif devrait s'efforcer de répondre aux problèmes de la paix, de l'ordre et de la cohésion politique et sociale. Qu'ils soient employés en milieu scolaire ou dans une démarche non formelle, les outils de l'apprentissage de base doivent idéalement accroître les capacités des apprenants à assurer chaque jour leur subsistance, résoudre les conflits communautaires et leur permettre de mieux jouir de leurs droits humains, politiques et civiques.

## B. Objectifs stratégiques

### 1. Investissement et mobilisation des ressources

Le manque de moyens est souvent question de volonté politique, tant au sein des gouvernements nationaux que parmi les agences de financement internationales. Ces derniers doivent continuer à accroître la taille absolue et relative des budgets qu'ils consacrent à l'éducation de base (sans sacrifier les ressources nécessaires aux cycles supérieurs) et continuer à intervenir en faveur d'un allègement plus rapide de la dette et de l'instauration de nouveaux mécanismes de financement, afin de compléter les ressources déjà octroyées à l'éducation et à la santé, en transférant, si besoin est, vers ces secteurs le budget alloué à la défense. Les fonds économisés grâce à une efficacité plus grande doivent être réinvestis dans les systèmes éducatifs et non soustraits de la dotation globale en faveur de l'éducation.

Il convient de porter une aide et une attention particulière aux personnes les plus exclues et les moins accessibles de chaque pays ainsi qu'aux victimes de conflits armés, de dislocation civile et de catastrophes naturelles. Il serait de bonne politique de réévaluer continuellement les besoins de ces populations et de définir et mettre en œuvre les actions nécessaires.

De plus, l'élaboration des politiques de l'éducation doit être véritablement au cœur du dialogue et de la prise de décisions en matière de politique publique. Une meilleure reconnaissance des liens existants entre les domaines d'intervention des pouvoirs publics doit se faire jour, afin de mettre clairement en

9. Objectif supplémentaire proposé.

10. Objectif supplémentaire proposé.

relief l'impact des actions menées dans un secteur sur d'autres secteurs. Cela implique le recours à des processus et mécanismes gouvernementaux plus intégrés en matière de planification des politiques publiques, et que l'influence des ministères des finances soit compensée par l'avis des ministères de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, du travail et du développement régional.

## 2. Un nouvel espace pour la société civile

**La nécessité d'élargir la manière dont l'éducation est conceptualisée, mise en œuvre et évaluée réclame une plus ample participation des ONG, des médias, du secteur privé et d'autres acteurs de la société civile – dont les familles et les enfants – à tous les niveaux et à toutes les étapes de l'élaboration du programme d'éducation.**

Pour atteindre les objectifs de l'EPT, nous devons faire en sorte de partager réellement les responsabilités en matière de prise de décision, entre tous les éléments de la société. La forte tendance à la décentralisation s'accompagne d'importantes répercussions concernant la provision d'un soutien adéquat par le centre et le double transfert de la responsabilité et de l'autorité décisionnelle à tous les échelons de la structure administrative. Ce dernier exige à la fois un Système intégré de gestion de l'éducation (SIGE) plus localisé et une meilleure formation des responsables aux niveaux inférieurs du système éducatif.

Il faut promouvoir une collaboration plus efficace et un partenariat égal entre gouvernements et ONG. Un engagement a déjà été pris entre ONG et gouvernements de la région en vue de créer une autre forme d'engagement et de dialogue véritable, qui donnerait au partenariat la force de l'innovation, de la participation active, de l'analyse critique, de la mobilisation sociale et des partenariats communauté-école – [au péril des scénarios d'éducation payante, des systèmes éducatifs à deux vitesses et de l'exclusion accrue des enfants défavorisés].

## 3. Éducation et élimination de la pauvreté

Des efforts doivent être faits pour nouer des liens plus solides entre politiques et programmes éducatifs, stratégies de réduction de la pauvreté et politiques publiques. Il faut s'attacher plus fermement à développer et améliorer l'éducation en direction des exclus, à concevoir une éducation de la petite enfance qui soit culturellement adaptée et stimulante sur le plan cognitif, à promouvoir l'éducation des filles et des femmes ainsi que l'enseignement des compétences utiles à la vie courante et en milieu professionnel.

De plus, le processus d'EPT à tous les niveaux doit être affranchi de tout obstacle physique, informationnel ou comportemental afin que les personnes handicapées et les groupes socialement défavorisés puissent participer pleinement aux activités prévues dans le cadre de l'EPT.

La micro-planification décentralisée et l'association des gens à la délivrance de l'enseignement peuvent constituer un recours utile à une échelle plus large, pour dispenser une éducation de base aux populations vivant dans des régions dépourvues de

services éducatifs ou sous-équipées. Il est souhaitable que les ONG qui travaillent pour les défavorisés reçoivent un soutien et une assistance durable.

## 4. Exploitation équitable des nouvelles technologies

Les technologies de télécommunication et d'information du XXI<sup>e</sup> siècle offrent de nouveaux instruments pour la gestion des processus éducatifs et la délivrance de programmes spécifiques. La possibilité d'accéder à une somme d'informations et de données sur l'éducation formelle et non formelle, ainsi que sur l'environnement communautaire dans lequel intervient l'éducation, pour les analyser, permet de meilleures prises de décision au niveau local. À d'autres niveaux, la technologie peut être l'objet de décisions politiques visant à renforcer l'équité et à réduire les disparités existant au sein de la société entre différents groupes.

Ces technologies peuvent également permettre de dispenser des programmes d'apprentissage en direction des adultes et à finalité professionnelle, comme la formation des enseignants par l'enseignement à distance. D'autres études peuvent s'avérer utiles pour voir dans quel contexte ces technologies peuvent être rentables et servir les besoins d'apprentissage des enfants, des jeunes et des adultes à une échelle plus large.

Dans de nombreuses régions de l'Asie et du Pacifique, l'apprentissage se déroule de plus en plus souvent dans un contexte informel, centré sur l'utilisation des médias. Cette richesse de moyens informatiques doit être accessible à tous, et il faut, dans la formulation des politiques sur la technologie, que soient prises en compte les disparités croissantes entre riches et pauvres et le fossé urbain-rural en matière d'accès à ces moyens. De plus, ces moyens d'information doivent être accessibles de manière équitable et structurée pour garantir une amélioration générale des résultats de l'apprentissage.

Il importe en particulier que les personnes victimes de handicaps sensoriels aient accès aux moyens informatiques, dans un format qui permette l'assimilation immédiate de leur contenu. L'utilisation de la technologie en éducation de base doit en outre intégrer les paramètres culturels.

Les gouvernements doivent développer l'accès du public à des moyens technologiques et de communication pertinents et asseoir les médias et la technologie à la fois comme un outil d'apprentissage et une interface au service de l'expansion de la diffusion de l'information, essentielle pour une meilleure gestion.

## 5. Développer l'autonomie des enseignants et des animateurs pédagogiques

**Il faut améliorer l'image des enseignants et de l'enseignement auprès du public. Il faut trouver des moyens adéquats pour identifier, attirer et retenir les bons enseignants; il conviendrait par exemple de prendre des mesures visant à garantir les salaires, les droits et la protection sociale des enseignants. Il faudrait également introduire de solides structures de soutien et de développement professionnel permanentes à l'usage des enseignants, de l'encadrement**

et des directeurs, tant au niveau de l'école que de la classe. Les enseignants eux-mêmes devraient être mieux impliqués dans les décisions qui interviennent dans leur travail. Il importe de consacrer le temps et les investissements nécessaires au perfectionnement du personnel enseignant existant et de réformer la formation préprofessionnelle et en cours de carrière.

Le rôle des enseignants et de l'apprentissage qui constitue la pierre angulaire de la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous, évolue avec la nouvelle décennie. Il importe de bien comprendre les nouveaux contextes et défis dans lesquels opèrent les enseignants et leurs élèves, et leurs enjeux. Avant tout, les enseignants doivent être capables de rendre les environnements d'apprentissage plus intégrateurs et plus accueillants pour les enfants – plus salubres, plus fonctionnels et mieux à même de garantir leur sécurité.

L'éducation de tous les enfants exige la fourniture de matériels pédagogiques, de manuels, de fichiers d'aide et autres ressources en quantité suffisante. Ils doivent être en phase avec les objectifs de l'apprentissage et le temps dont dispose la classe pour les aborder. Les valeurs et les sujets enseignés doivent être affranchis de tous les préjugés à l'encontre de l'un ou l'autre sexe et refléter l'acceptation de la diversité et des différences culturelles. Il conviendrait, par des mesures politiques, d'encourager la création et l'adaptation des matériels et pratiques pédagogiques afin que les apprenants y retrouvent leurs repères culturels et sociaux.

## 6. Réforme de la gestion éducative<sup>11</sup>

Le choix de privilégier la décentralisation en matière de gestion éducative doit s'accompagner de l'instauration de SIGE étendus et renforcés, qui soient en mesure d'apporter en temps voulu des informations précises et pertinentes, éclairant la prise de décision locale. Des indicateurs pertinents à l'échelle locale et compatibles avec les normes nationales et les cadres de programme scolaire doivent être définis et contrôlés; ces indicateurs doivent aussi couvrir les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'apprentissage. Il convient d'insister sur la responsabilité du système scolaire à l'égard des apprenants, des parents et des communautés.

La mise en place d'une décentralisation efficace réclame également la formation extensive d'autorités scolaires et de gestionnaires locaux, tant au niveau institutionnel que dans les bureaux de district et de province. La décentralisation de l'autorité et de la responsabilité, soutenue par des SIGE plus performants et une meilleure formation des gestionnaires, entraînera une plus grande transparence et une meilleure responsabilité dans l'allocation et l'utilisation des ressources. Au niveau central, la place accordée aux SIGE augmentera la capacité des décideurs politiques à préfigurer les effets des réformes politiques proposées, pour en faire une base de dialogue politique visant à identifier les liens optimaux entre ressources allouées et retombées éducatives.

<sup>11</sup> Il a été proposé que l'objectif stratégique n° 6 soit étendu afin de ne pas se limiter aux systèmes informatiques de gestion éducative et couvrir également d'autres aspects de la gestion éducative, comme par exemple les réformes des systèmes généraux de gestion et des systèmes de provision et de gestion institutionnels.

En outre, des mécanismes doivent être mis en œuvre pour permettre aux gestionnaires et aux décideurs politiques d'avoir accès aux études et aux informations les plus récentes dans le domaine de l'éducation.

## 7. Intégration des activités de développement

Le partenariat entre gouvernement et organisations non gouvernementales et/ou donatrices doit englober la planification, la concrétisation, le contrôle et l'évaluation de la politique mise en œuvre.

## 8. Échange d'informations, d'expériences et d'innovations

La diffusion croissante des technologies de communication dans la région impose aux gouvernements et à tous les acteurs de promouvoir l'échange équitable d'informations et d'expériences concernant les innovations éducatives que les pays et communautés ont développées – et développent encore – avec succès dans la région. Cet échange devrait couvrir de nombreux aspects de l'éducation – réforme de politique, gestion et planification, mobilisation des ressources, programmes, formation des enseignants, mesure et évaluation, participation communautaire et liens entre éducation et réduction de la pauvreté. Des centres de ressources sous-régionaux pourraient être mis en place dans chaque pays comme moyen d'échange d'informations et d'expériences.

## Appendice

# Cadre d'action régional pour l'Asie et le Pacifique

## Considérations supplémentaires

I. Des observations ont été faites quant au langage du projet de Cadre d'action. Elles mettaient en lumière la nécessité d'utiliser un langage plus ferme et plus orienté sur l'action. Les commentaires parvenus en retour du projet ont fait valoir qu'il n'offrait pas vraiment de mécanismes pour traduire la vision dans la réalité, qu'il ne décrivait pas les nouveaux engagements des agences partenaires de l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, l'UNESCO et la Banque Mondiale et ne proposait pas non plus de nouvelles orientations pour le futur. D'autres commentaires allèrent plus loin, insistant pour qu'une déclaration soit ajoutée au Cadre d'action de Dakar, reconnaissant que les engagements et promesses de Jomtien n'avaient pas été réalisés.

II. L'éducation continue pour l'apprentissage tout au long de la vie a été mise en exergue par un certain nombre de participants, notamment APPEAL, comme étant un objectif important pour une société qui se fixe l'objectif de devenir réellement instruite. Recommandation a été faite que l'acquisition des compétences de base en lecture se poursuive par une éducation post-alphabétisation permanente visant à étendre et consolider les compétences en lecture et en écriture.

III. Priorité doit être donnée à l'éducation continue des nouveaux alphabétisés, et doivent être inclus dans cette éducation continue les nouveaux moyens permettant d'acquérir des notions scientifiques et technologiques.

IV. L'analphabétisme en science et technologie demeure préoccupant dans la région, comme la nécessité de former les enseignants dans le domaine des sciences et de la technologie.

V. Il conviendrait d'atteindre une qualité de l'éducation non formelle comparable à celle de l'éducation traditionnelle, permettant d'établir un programme d'équivalence. De plus, l'éducation non formelle devrait recevoir un cadre institutionnel.

VI. Il a été beaucoup débattu du sens et de la notion « d'éducation de qualité ». Il a été suggéré que le forum EPT définisse des étalons et des indicateurs de qualité communs aux modes d'apprentissage tant formels que non formels. Qu'il examine les compétences, les aptitudes, la fonctionnalité de l'enseignement dispensé aux apprenants et la manière dont ils peuvent les mettre en pratique dans la vie de tous les jours.

VII. En dépit des nombreuses voix qui ont réclamé que l'éducation de base prenne en charge les besoins des personnes handicapées, il s'avère que les données sur les expériences éducatives des personnes handicapées demeurent difficiles d'accès. Un moyen de remédier à cette situation est peut être d'intégrer un indicateur d'« incapacité de travail » dans toutes les évaluations nationales futures.

VIII. L'enfance étant l'époque à laquelle la majorité des gens commencent une éducation de base formelle, il importe d'encourager la participation des enfants au processus d'éducation pour tous.

IX. Il faut néanmoins prendre garde de ne pas trop privilégier les apprenants enfants au détriment des adultes. L'apprentissage est

un processus qui se déroule tout au long de la vie et le langage du Cadre d'action de Dakar doit inclure l'ensemble des apprenants, qu'ils soient jeunes ou vieux. De même, la prudence s'impose quant au contenu des documents officiels de l'EPT, déclarations et images, afin de ne pas donner l'impression fautive que l'EPT ne concerne que les enfants.

X. Il faut prendre en compte les besoins d'apprentissage des adolescents.

XI. La Déclaration de Dakar doit indiquer en termes très clairs si l'enseignement secondaire formera un sous-ensemble de l'éducation de base, qu'il conviendrait d'universaliser.

XII. Le souci de toucher les populations non scolarisées s'est exprimé conjointement à celui de la qualité, de la pertinence et du contenu de l'éducation de base. Il semble, de l'avis général, qu'un réexamen de fond du programme et du contenu de toutes les formes d'éducation de base est à l'ordre du jour, pour répondre dans le futur aux besoins éducatifs d'une société plus complexe, où tout est lié.

XIII. La réforme structurelle du système d'éducation de base d'un pays peut sembler à ce pays un moyen efficace et économique de satisfaire ses objectifs d'EPT. Il est en particulier légitime d'envisager cette solution dans les pays où l'on prévoit que le taux de croissance de la population en âge d'être scolarisée dans les dix ans à venir excédera de beaucoup tous les scénarios de croissance raisonnables du budget public consacré à l'éducation de base. De nombreux pays hésiteraient de manière compréhensive, à tenter de combler le défaut de financement que cela impliquerait dans la décennie à venir par de nouveaux emprunts pour l'éducation auprès de la Banque mondiale ou de la Banque asiatique de développement, en raison du poids supplémentaire que le service d'une telle dette extérieure infligerait à leurs capacités. ■